



Les gens qui sont dans des bureaux ont la permission de fumer

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 27 août 2003

Je suis employée dans une société juridique depuis 2 mois ; à l'entretien, j'ai bien précisé que j'étais allergique à la fumée de cigarettes. Or, dans le bureau à côté du mien et en fait dans tous les étages les gens fument, soi disant qu'il a été déclaré que les gens qui sont dans des bureaux ont la permission de fumer. Or, la fumée circule ; il n'est pas toujours pratique d'ouvrir les fenêtres ou de fermer nos portes à nous. De toutes façons, pourquoi, nous les victimes, aurions à faire cela.

J'essaie de leur faire comprendre qu'il y a une loi qui doit être respectée et que les fumeurs doivent avoir un local fermé et bien aéré à leur disposition. Or, dans cette lutte, c'est moi qui suis vue comme celle qui crée des problèmes.

Que puis-je faire ?

Réponse :

Pour obtenir le respect de vos droits, vous devez vous adresser aux personnes sous l'autorité desquelles sont placés les lieux où vous travaillez. Vous pouvez également vous adresser aux représentants du personnel et au médecin du travail qui font partie du dispositif légal de prévention du tabagisme en entreprise.

Vous devez, par contre, éviter d'interpeler vos collègues car cela mène inévitablement à des affrontements ou à des brimades. Il est ensuite facile de vous accuser d'avoir des mauvaises relations avec vos collègues et de considérer que le tabagisme est un mauvais prétexte.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous souhaitez aller plus loin dans votre démarche, n'hésitez pas à reprendre contact avec nous.